

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2023-653

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

# Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2023-11-17-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE Paris 17ème (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-11-17-00002

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE Paris 17ème



Liberté Égalité Fraternité



Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris Pôle Gestion fiscale SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 17ème 6A Boulevard de Reims 75017 Paris Paris, le 17 novembre 2023

# Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La comptable, Madame Françoise TUCOO, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

## Arrête:

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme RODRIGUEZ, Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans les limites précisées dans le tableau cidessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom - Nom	Catégorie	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Diane GATTY	Α	15 000€	15 000€
Mathieu GHANEM	А	15 000€	15 000€
Valérie GUILLOTEAU	Α	15 000€	15 000€
Vincent JACQUINET	А	15 000€	15 000€
Sophie PONS	Α	15 000€	15 000€
Remi ROUSSET	А	15 000€	15 000€
Gaelle ANTIER	В	10 000€	10 000€
Estelle BOUANICH	В	10 000€	10 000€
Noura BOUCETHA	В	10 000€	10 000€
Sophie CAREMIAUX	В	10 000€	10 000€
Alexandre DELBEGUE	В	10 000€	10 000€
Laurys DESPLANS	В	10 000€	10 000€
Claude-Emmanuelle GONZALVE	В	10 000€	10 000€
Florence GRIESMANN	В	10 000€	10 000€
Anne HINSCHBERGER	В	10 000€	10 000€
Cécile HOYEZ	В	10 000€	10 000€
Élizabeth ISIDORE	В	10 000€	10 000€
Vincent JUNG	В	10 000€	10 000€
Daniel KARCHER	В	10 000€	10 000€
Laurent LE FAOUDER	В	10 000€	10 000€
Audrey MARMIN	В	10 000€	10 000€
Matthieu MORIN	В	10 000€	10 000€
Maria MULLER	В	10 000€	10 000€

Nathalie NENOT	В	10 000€	10 000€
Hung-Hien NGUYEN	В	10 000€	10 000€
Alexandre PRUDENT	В	10 000€	10 000€
Maria-Dolores SARNA	В	10 000€	10 000€
Clément TANGUY	В	10 000€	10 000€
Philippe TAPIA	В	10 000€	10 000€
Catherine TCHISSAMBOU	В	10 000€	10 000€
Maria de Los Angeles ALFONSO	С	2 000€	2 000€
Sébastien AVERTY	С	2 000€	2 000€
Stéphane BARBEZAT	С	2 000€	2 000€
Yann EDY	С	2 000€	2 000€
Frédéric GAURIAT	С	2 000€	2 000€
Ouassima GHADDOU	С	2 000€	2 000€
Arnaud GIBON	С	2 000€	2 000€
Yanis LALAOUI	С	2 000€	2 000€
Fabien LECAREUX	С	2 000€	2 000€
Amélie MACQUET	С	2 000€	2 000€
Sylvie MARTIN	С	2 000€	2 000€
Eric NANTEAU	С	2 000€	2 000€
Mohammed RAHOUI	С	2 000€	2 000€
Yves SAGGIOVITZ	С	2 000€	2 000€
Céline SAINT-LOUIS	С	2 000€	2 000€
Alain TESTA	С	2 000€	2 000€
Lucienne TOCNY	С	2 000€	2 000€
Elsa VINSON	С	2 000€	2 000€

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € à Vincent JACQUINET et Mathieu GHANEM, Inspecteurs des Finances publiques.

## Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises,

Signé

Françoise TUCOO